

## L'accord fiscal entre la France et Hong Kong est entré en vigueur le 1er décembre

J'aime

2 « J'aime ». [Inscription](#) pour voir ce qu'aiment vos amis.

**Une conférence de presse s'est tenue le 16 décembre 2011 au Consulat général de France au sujet de l'accord fiscal entre la France et Hong Kong.**



Cet accord entre les deux territoires, qui a pour but d'éviter la double imposition, est entré en vigueur le 1er décembre 2011.

Arnaud Barthélémy, Consul général de France à Hong Kong et Macao, M. Eric Mayer du cabinet d'avocats Thomas, Mayer & Associés, Mme Rebecca Silli de Gide Loyrette Nouel et M. Nicolas Vanderchmitt de LPA, Lefevre, Pelletier & Associés étaient présents. Ils ont expliqué les détails de l'accord qui devrait contribuer aux relations économiques déjà florissantes entre Hong Kong et la France.



*M Arnaud Barthélémy, Consul général de France à HK et Macao (à droite) et M. Eric Mayer de Thomas, Mayer & Associés*

- ▶ Plus de détails dans le communiqué de presse et les présentations : <http://consulfrance-hongkong.org/16...>
- ▶ Les détails de l'accord sur le site de l'Inland Revenue Department : <http://www.ird.gov.hk/eng/pdf/Agree...>
- ▶ La signature de l'accord entre la France et Hong Kong en octobre 2010 : <http://consulfrance-hongkong.org/La...>

J'aime

2 « J'aime ». [Inscription](#) pour voir ce qu'aiment vos amis.